



PROFESSIONNELS DU BTP

Gagnez du temps !
Vos négociants de matériaux
récupèrent vos déchets



Localisez-les sur : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Au vu de l'évolution de la réglementation applicable aux négociants de matériaux*, les déchèteries publiques de la métropole Toulon Provence Méditerranée ne collecteront plus les déchets de chantiers à partir du 31 mars 2018.

Confier vos déchets de chantier aux négociants de matériaux, c'est :

- . Bénéficier d'un service de proximité
- . Garantir la traçabilité conforme à la réglementation en vigueur
- . Dynamiser l'emploi local

* Décret du 10 mars 2016 applicable depuis janvier 2017

Votre entreprise est concernée

12 communes varoises

sont impactées par les changements de conditions d'acceptation de vos déchets dans les déchèteries publiques.



Où déposer vos déchets ?

Vos négociants de matériaux vous proposent de récupérer vos déchets de chantier.

📍 Localisez-les sur : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Demandez-leur conseil pour vos déchets ou pour l'utilisation de matériaux recyclés !

Avec la participation des négociants



En partenariat avec



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre

[f](https://www.facebook.com/CCIduVar) [i](https://www.instagram.com/CCIduVar) [@CCIduVar](https://www.twitter.com/CCIduVar)

www.var.cci.fr